



DÉLIBÉRATION N°2023-084 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

Le 5 juillet 2023, à dix-huit heures trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 29 juin 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	21
Excusés	12

Présents :

Mme Danielle CORNET - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD - Mme Hélène MAVÉRAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Arnel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWski
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Souad TERRASSIN - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL

Excusés :

M. Stéphane POILVÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLOT)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)
M. André THIBAudeau (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWski)

Secrétaire de séance :

Mme Sabrina DUVAL

Rapporteur :

Mme Sylvie FUSELLIER, 3^{ème} Adjointe déléguée au Cœur de ville et à la Culture, animation

Consciente que les associations contribuent au dynamisme local, la Commune souhaite leur apporter son soutien.

Les associations sollicitant une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 ont été invitées à formaliser leur demande.

Il est proposé de maintenir les critères retenus en 2022 pour l'attribution de points, à savoir : le nombre d'adhérents, l'utilisation de locaux, la participation aux animations municipales, l'obtention de subventions extérieures, l'équilibre budgétaire, le prêt de locaux ou de matériel par la Commune.

Réunis le 30 mai 2023, les élus de la commission Culture, animations ont étudié les différentes sollicitations et proposent de répartir ainsi l'enveloppe budgétaire, qui s'élève à 25 838.72€.
Il convient de souligner l'attribution de nouvelles subventions en 2023 : les Anciennes roues pontchâtelines, le Club photo de Pont-Château, les Producteurs des 3 rivières, l'Association Bal des pompiers de Pont-Château.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer les subventions allouées aux associations culturelles et de loisirs, au titre de l'année 2023, selon la répartition suivante :

Catégorie	Association	Montant 2023
Expression	Cercle celtique AVEL Coët-Roz	240 €
	Comédie pont-châteline	514 €
	Les amis de l'Irlande	274 €
	Chœurs de Lesqueren	174 €
Loisirs	L'outil en main	350 €
	AVF Pont-Château	1 400 €
	PIAF	450 €
	Cinéma Manivel (Op.cinéma jeune public)	1 356.72 €
	West Castle	150 €
	Ancienne Roues pont-chatelaines	200 €
	Club Photo de Pont-Château	350 €
Animation commerciale	Producteurs des 3 rivières	300 €
Environnement	ACCA	790 €
	B.I.S.E	790 €
Histoire	Association pont-châteline d'histoire locale	747 €
Patriotique	Le Souvenir français	189 €
	Union Nationale des Combattants de Pont-Château	284 €
Scolaire	Amicale Laïque Pont-Château	690 €
	Amicale du Chat Perché	290 €
Animation Locale	Comité de jumelage	7 000 €
	Bal des pompiers	300 €
	Pont D'Zic (Fête de la musique)	9 000 €
TOTAL		25 838.72 €

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 6 juillet 2023

Le secrétaire de séance,
Sabrina DUVAL



Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :6/07/2023.....
- De la publication ou notification le :6/07/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.